

Avenant au règlement de fonctionnement

La commune de Lacaune, gestionnaire de la structure, délègue à la sous-direction les mêmes missions que celles confiées à la direction en cas d'absence prolongée de celle-ci.

Une auxiliaire de puériculture reste responsable lors d'une absence des 2 postes.

Fonctionnement

- Pour préserver un accueil de qualité il est demandé au parent d'amener son enfant en ayant satisfait au change, à l'habillement, au petit déjeuner et à la prise d'un traitement éventuel.
- Les départs ne pourront se faire entre 13h et 15h30 par respect pour les enfants qui font la sieste. Une exception sera faite sur le groupe des plus petits si l'enfant est réveillé. Le parent a la possibilité d'appeler avant pour le savoir.

Les repas

- Sauf mise en place d'un PAI en cas d'allergie, les boîtes de lait ou l'apport de lait maternel selon un protocole bien précis, aucun aliment provenant de l'extérieur de la structure ne pourra être donné à l'enfant.
- Chez les plus petits le repas est également servi de 11h30 à 12h30 et le goûter de 16h à 16h30. Le départ des enfants ne pourra se faire dans ce laps de temps.
- Lors de la diversification alimentaire, afin que l'enfant puisse prendre son repas, il est demandé aux parents d'introduire tous les légumes et les fruits proposés par la cantine et ce à minima de 80 – 100g. La fiche d'introduction sera vue avec l'équipe.
- Les menus, repas et goûters, sont initiés par une diététicienne et adaptés aux besoins spécifiques des enfants (petits et plus grands). Ils ne pourront être changés.

Participation financière

Le calcul du montant de la participation familiale s'appuie sur un taux d'effort appliqué aux ressources N – 2 et modulé en fonction du nombre d'enfants à charge.

Taux d'effort :

Nombre d'enfant	Taux d'effort année 2021	Taux d'effort année 2022
1	0,0615%	0,0619%
2	0,0512%	0,0516%
3	0,0410%	0,0413%
4 à 7 enfants	0,0307%	0,0310%
8 enfants et plus	0,0205%	0,0206%

Le règlement s'effectue à réception de l'avis du Trésor Public et selon les modalités indiquées.